

Amenagement de trottoirs - Rue de la Gare Appuletiq
du projet.

Le Conseil Municipal -

- Vu sa délibération du 20.2.64 par laquelle est confié au Service des Ponts et Chaussées l'étude d'un projet d'aménagement de trottoirs le long de la rue de la Gare et l'élargissement de cette rue,

- Vu le projet en date du 10.3.64 déposé par ce Service et notamment le devis estimatif des travaux.

Autorisation de concours
donné par le Préfet
par lettre en 12 avril 1965.

APPROUVE

Le projet tel qu'il est présenté par le Service des Ponts et Chaussées et dont le devis estimatif s'élève à 44 000^{Fr}. quarante sept mille francs.

Le projet porte sur la mise en place :

- de canalisations d'assainissement approuvées et recueillies à deux branchements qui s'écouleront actuellement dans des fosses.
- de bordures de trottoirs avec deux sautoirs en dalle de béton de 0m30 de largeur.

La réduction de la chaussée dans la partie comprise entre le Pont Siret et la Gare de Sédres, et l'aménagement de trottoirs en bordure du chemin sont également prévus en projet.

CONFIRME

sa demande de subvention pour ces travaux au titre du Fonds Départemental de Secours adopté par le Conseil Général dans sa séance du 13.1.1964.

Considérant que la valeur du centime 1965 est de 0,9996 et que le nombre de centimes est de 51200 au budget primitif 1965 demande à bénéficier d'une subvention au taux de 60% du coût net des travaux.

Et que les crédits seront prévus au budget additionnel 1965, soit 44 000^{Fr} en report de l'ex. 1964.